

Réunions du CSE : pour les temps de trajet, l'employeur ne peut pas s'en sortir avec une contrepartie

Le temps de trajet, pris en dehors de l'horaire normal de travail et effectué en exécution des fonctions représentatives, doit être rémunéré comme du temps de travail effectif pour la part excédant le temps normal de déplacement domicile/lieu de travail.

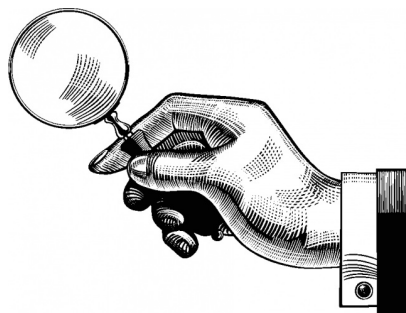
[Lire la suite >>](#)



Contrôle Urssaf : l'aide à l'autonomie versée par le CSE aux anciens salariés est soumise à cotisations

Les aides financières du CSE en faveur des anciens salariés retraités de l'entreprise, destinées à financer des activités de services à la personne, ne sont pas exonérées de cotisations sociales.

[Lire la suite >>](#)



Élections : la violation de l'obligation de neutralité de l'employeur doit être prouvée

Il appartient à celui qui invoque la violation par l'employeur de son obligation de neutralité d'en rapporter la preuve.

[Lire la suite >>](#)



25 200 **MONTBÉLIARD**
Tél. : 03.81.32.12.33

www.dynamique-ce.fr

www.cabinet-rostaing.com

Découvrez et abonnez-vous à notre
chaîne Youtube Dynamique CE en
[cliquant-ici!](#)



© Cabinet Rostaing